

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A289

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESSE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_14

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget 2016 – Rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport de présentation du Budget annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) 2016 constitue la base de construction du futur budget annexe métropolitain dont le vote doit intervenir avant le 30 avril 2016.

Exposé des motifs :

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets sur le périmètre du futur Conseil de Territoire du Pays d'Aix qui répond aux orientations et priorités déterminées.

Ce budget s'inscrit dans un contexte d'identification et de transparence des coûts afférents à la compétence « collecte, élimination et traitement des déchets ménagers ».

Ce Budget Annexe s'inscrit dans le contexte d'intégration de la CPA dans la Métropole AMP, au regard d'une part de l'affectation, inscrite dans la loi, de la compétence de prévention et gestion des déchets au futur Conseil de Territoire, ce qui permet de dessiner clairement le périmètre fonctionnel de ce Budget Annexe ; et d'autre part à la possibilité qu'octroie le Code Général des Impôts d'établir des taux différenciés de TEOM sur le territoire Métropolitain, dont la différence de niveau de service peut être calé dans un premier temps aux coopérations intercommunales préexistantes, ce qui permet également de ce fait d'identifier le périmètre de perception des Ressources Financières.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le S.P.E.D. constitue un service public à caractère administratif ; à ce titre, le budget annexe doit appliquer l'instruction budgétaire et comptable M14.

En vertu des principes budgétaires de la comptabilité publique, ce budget annexe doit être équilibré. En contrepartie des dépenses inscrites en section de Fonctionnement, le financement pourra donc être assuré par la TEOM, les recettes des services de collecte et traitement des déchets ménagers (subventions éco-organismes et partenaires institutionnels notamment), les recettes d'activités.

Notons que ce budget annexe n'intègre pas les charges relatives à la requalification des décharges brutes et à la réalisation de fermes photovoltaïques ; cette action communautaire relevant d'une préoccupation environnementale et non pas de l'élimination des déchets ménagers.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Primitif 2016 s'élève à 67,2 M€, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2016
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	57 187 370
Recettes	57 994 000
Autofinancement brut	806 630
INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 179 000
Recettes	4 892 330
Emprunt d'équilibre	4 286 670
BUDGET TOTAL	67 173 000

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 58 M€. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

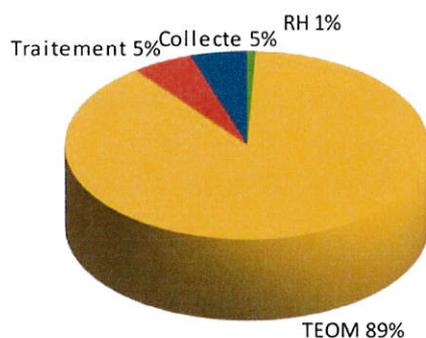
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2016		B.P. 2016
Dépenses liées à la collecte	15 640 960	Produits liés à la collecte des déchets	2 929 000
Dépenses liées au traitement	18 661 495	Produits liés au traitement des déchets	3 115 000
Charges de personnel	18 200 000	TEOM	51 500 000
Charges d'intérêts	20 000	Remboursements frais de personnel	450 000
Remboursement Budget général	830 000		
Provision risques	99 215		
Dotation aux amort. / prov.	3 735 700		
Total dépenses	57 187 370	Total recettes	57 994 000
AUTOFINANCEMENT BRUT	806 630		

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 5 % par rapport à 2015. Elles se répartissent ainsi :

	B.P. 2015	B.P. 2016	% évolution
Produits liés à la collecte des déchets	3 103 500	2 929 000	-6%
Produits liés au traitement des déchets	3 180 500	3 115 000	-2%
Remboursements frais de personnel	0	450 000	
TEOM	49 000 000	51 500 000	5%
BUDGET TOTAL	55 284 000	57 994 000	5%

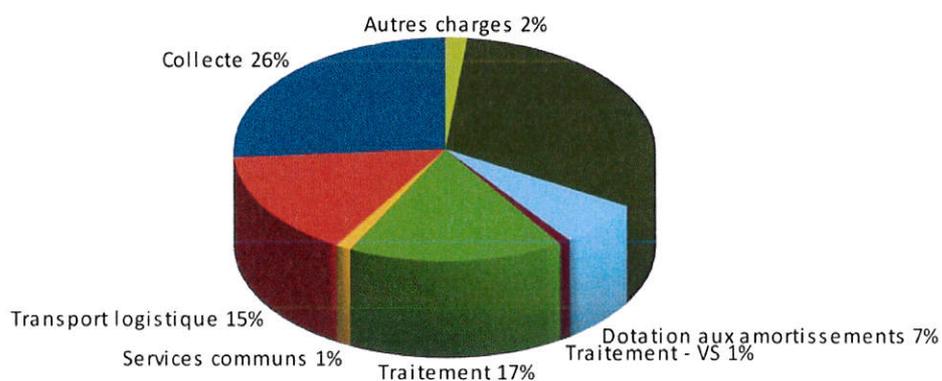
Cette progression des ressources s'explique principalement par une augmentation des produits de la T.E.O.M. (taux 2015 maintenu à 10,60 % pour 2016).



2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 3 % par rapport à 2015. Elles se répartissent ainsi :

	B.P. 2015	B.P. 2016	% évolution
Collecte	15 380 760	14 950 060	-3%
Transports logistique	8 328 000	8 690 000	4%
Services communs	1 181 383	690 900	-42%
Traitement	9 359 813	9 491 298	1%
Traitement – Vente de services	502 661	480 197	-4%
Charges de personnel	16 517 000	18 200 000	10%
Dotation aux amortissements	2 900 000	3 735 700	29%
Sous-total	54 169 617	56 238 155	4%
Remboursement de frais au Budget Général	830 000	830 000	0%
Autres charges	284 383	119 215	-58%
Total Budget Annexe S.P.E.D.	55 284 000	57 187 370	3%



➤ **Les dépenses liées à l'exécution du service collecte des déchets ménagers**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- * les charges courantes de fonctionnement des collectes, tant en prestations privées qu'en régie communautaire : l'entretien et la maintenance du matériel de pré-collecte, la maintenance et les réparations des véhicules du parc, la fourniture de carburants, les vêtements et les matériels divers pour le personnel des régies d'une part, l'ensemble des dépenses liées aux marchés de prestations de service de collecte d'autre part ;
- * les reversements et conventions avec les communes : convention de gestion pour les prestations exécutées par les communes pour le compte de la communauté ;
- * les différentes études nécessaires à l'évaluation et à l'évolution de la politique publique ;
- * le versement de subventions aux associations actives dans le domaine de la prévention des déchets, du tri et de la valorisation ;
- * l'information et la communication aux usagers ;
- * la diffusion des programmes d'éducation à l'environnement ;
- * les différentes actions de prévention ;
- * la modernisation de l'organisation du service de collecte.

➤ **Les dépenses liées à l'exécution du service traitement des déchets ménagers**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- * les marchés de service concernant le traitement des déchets ;
- * les marchés de service pour les déchetteries et les centres de transfert ;
- * la gestion TTC pour les dépenses liées au marché d'enfouissement sur l'Arbois qui étaient gérées en activité accessoire soumise à TVA depuis trois ans ;
- * une convention avec la ville d'Aix-en-Provence afin d'externaliser le traitement des lixiviats ;
- * la constitution d'une réserve pour assurer les dépenses post exploitation du centre de l'Arbois ;
- * la relance des opérations du tri des encombrants afin d'atteindre les objectifs réglementaires du Grenelle de l'Environnement.

➤ **Les autres dépenses :** L'augmentation des dotations aux amortissements au B.P. 2016 s'explique par des dépenses d'investissement accrues en 2015 par rapport à 2014.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 9,2 M€ :

DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2016		B.P. 2016
Dépenses d'équipement	9 129 000	Autofinancement brut	806 630
		Ressources propres (FCTVA)	350 000
Remboursement capital	50 000	Dotations aux amortissements	3 735 700
		Emprunt	4 286 670
Total dépenses	9 179 000	Total recettes	9 179 000

1. Le financement de l'investissement

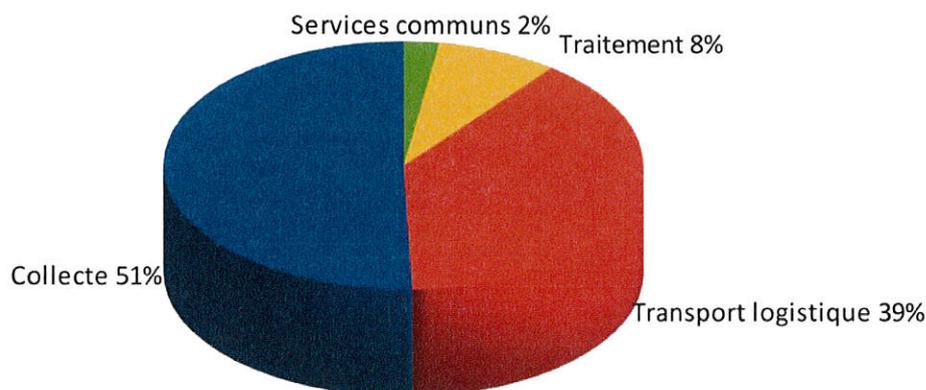
Les investissements seront ainsi financés en 2016 :

	Part de la ressource en €	Part de la ressource en %
Autofinancement brut	806 630	9%
FCTVA	350 000	4%
Dotation aux amortissements	3 735 700	41%
Emprunt	4 286 670	47%
BUDGET TOTAL	9 179 000	100%

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 9,1 M€ en 2016 et se répartissent ainsi :

	B.P. 2015	B.P. 2016	% évolution
Collecte	5 280 000	4 614 000	-13%
Transport logistique	3 628 000	3 550 000	-2%
Traitement	1 460 000	750 000	-49%
Services communs	219 000	215 000	-2%
BUDGET TOTAL	10 587 000	9 129 000	-14%



En matière de collecte des déchets ménagers

Cette demande correspond aux différents projets engagés pour 2016, au renouvellement et à la dotation de matériel.

On peut donc distinguer plusieurs types d'opération sur l'année 2016 et correspondant :

- * aux actions de prévention des déchets et de compostage de proximité ;
- * au renouvellement et aux grosses réparations des véhicules de collecte ;
- * aux opérations liées à l'organisation de la pré-collecte : travaux pour points de collecte enterrés, renouvellement du parc de bacs roulants et de colonnes aériennes, développement de fourniture de dispositifs enterrés, équipement en immobilisateurs de conteneurs (fixe-bacs)...

En matière de traitement des déchets ménagers

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,3 M€ pour 2016 et concernent des opérations significatives en montant. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- * Réalisation de travaux à l'ISDnD de l'Arbois afin d'améliorer le captage des biogaz en vue d'augmenter leur quantité pour valorisation et de fiabiliser les réseaux de communication nécessaires par la pose d'une fibre optique ;
- * Travaux de réhausse du Bassin n°3 ;
- * Études pour la reconstruction des déchetteries de Venelles et de Bouc-Bel-Air ;
- * Travaux d'extension et de rénovation de la déchetterie de Pertuis ;
- * Création de plate-formes de dépotage au sol de déchets verts pour Les Pennes Mirabeau, Rousset et Meyreuil ;

* Rachat d'équipements liés à l'activité (centre de transfert de Pertuis et déchetterie de Gardanne).

CONCLUSION

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
57 994 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
9 179 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1412-2 relatif à la création d'une régie à autonomie financière, L2312-1 à L2312-4, et R.2221-13 relatif à la dotation initiale en nature effectuée par la collectivité locale de rattachement ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets 2016, par nature, tel qu'il vous est présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations budgétaires.

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015